



BCEAO

BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Générale de l'Administration et du Patrimoine

Direction du Patrimoine

Service de l'Entretien du Patrimoine

CAHIER DES CHARGES

REPLACEMENT DU CABLE ELECTRIQUE RELIANT LE POSTE ELECTRIQUE
MOYENNE TENSION DU COFEB A CELUI DE L'IMMEUBLE TOUR DU SIEGE
DE LA BCEAO

Janvier 2017

I. OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les prestations relatives aux travaux de remplacement du câble électrique reliant le poste électrique moyenne tension du COFEB à celui de l'Immeuble Tour du Siège de la BCEAO.

II. DESCRIPTION DES PRESTATIONS

Les travaux consistent notamment en :

- la fourniture et la pose d'un câble électrique Moyenne Tension HN33S23 tripolaire à tension nominale 18/30 (36) KV ;
- la réalisation d'une tranchée en rigole, suivant le tracé indiqué sur le plan, de largeur et de profondeur suffisante pour contenir un fourreau de passage du câble MT ;
- la réalisation de regards conformes aux normes, le long du caniveau ;
- la mise en place d'un fourreau suffisant pour contenir le câble MT ;
- la mise en place de grillages avertisseurs le long du caniveau ;
- la reconstitution du bitume et du jardin à la fin des travaux ;
- le raccordement du câble entre les cellules de protection du poste de départ et d'arrivée ;
- la réalisation des plans de récolement.

III. DESCRIPTIF DU CABLE

Le câble à fournir et à mettre en place devra répondre aux caractéristiques et dispositions ci-après :

- Tension nominale 18/30 (36) KV ;
- Diamètre : 3 X 240 mm² ;
- Ame : cuivre, ronde, câblée ;
- Isolant : Polyéthylène réticulé ;
- Etanchéité : Poudre gonflante ;
- Ecran métallique : Ruban aluminium longitudinal collé à la gaine extérieure ;
- Gaine : PVC noire ;
- Document de référence : NF C 33223 ;
- Température maximale admissible sur l'âme : 90°C en régime permanent, 120 °C en régime de surcharge, 250°C en régime de court circuit ;
- Rayon de courbure : 15 fois le diamètre extérieur ;
- Mode de pose : En plein terre.

IV. NORMES ET RÈGLEMENTS

Les travaux doivent être réalisés conformément aux normes en vigueur, notamment :

- ✓ l'arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des Immeubles de Grande Hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique ;
- ✓ l'arrêté du 25 juin 1980 et modifié relatif à la sécurité incendie dans les ERP ;
- ✓ la NF C 13-200 : installations électriques à haute tension ;

-
- ✓ la NF C 14-100 : installations de branchement (basse tension) ;
 - ✓ la NF C 20-010 : classification des degrés de protection procurés par les enveloppes ;
 - ✓ la NF C 20-030 : règles de sécurité relatives à la protection contre les chocs électriques ;
 - ✓ la norme NF C 15 100 : Installations électriques de basse tension.

Le fourreau devant contenir le câble moyenne tension doit être enfoui au moins à 0,50 m de la surface du sol. Cette profondeur est portée à 0,85 m au moins à la traversée des voies accessibles aux voitures et sous les trottoirs.

Ce fourreau devra avoir une bonne résistance contre les détériorations mécaniques et les effets de tassement des terres. Il sera signalé par un dispositif avertisseur placé à 0,20 m au moins au-dessus de celui-ci.

ANNEXE**Cadre du devis quantitatif et estimatif pour les travaux de remplacement du câble électrique devant relier le poste de moyenne tension du COFEB à celui de l'Immeuble Tour du Siège de la BCEAO.**

Désignation	Quantité	Prix unitaires FCFA HT	Prix total FCFA
réalisation d'une tranchée en rigole pour la création d'un caniveau	ml		
réalisation de regards le long du caniveau	U		
mise en place d'un fourreau pour le câble MT	ml		
mise en place de grillages avertisseurs le long du caniveau ;	ml		
Fourniture, pose et raccordement d'un câble Moyenne Tension HN33S23 tripolaires 3 X 240 mm ² à tension nominale 18/30 (36) KV	ml		
reconstitution du bitume à la fin des travaux	ml		
reconstitution des trottoirs à la fin des travaux	ml		
reconstitution du jardin à la fin des travaux	ml		
réalisation des plans de récolement	ens		
Montant total HT/HDD (FCFA)			

NB : Ce cadre de devis quantitatif et estimatif est donné à titre indicatif. Il peut donc être complété ou détaillé sur la base de l'expérience et de l'expertise de chaque soumissionnaire.